



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 54
 Nb de membres votants : 58
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2024.12.16/123
CLASSIFICATION	1.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Théma à JALIGNY SUR BESBRE en session ordinaire, sur la convocation, en date du 9 décembre 2024, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, , Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Geneviève DESVIGNE, Odile FRANCHISSEUR, Franck FORTIN (à partir de la question 10), Guy FRAISE, Léopold GODART, Jean-Louis GUINATIER, Jean Philippe JALLET, Catherine JONET, Guy LABBE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Michel BRENOT représentant Fabrice MARIDET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Roseline GOURDON à Marie France AUGIER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Jean-Michel GILLARDIN, Christian LABILLE, Sylvain NAFFETAS,

Secrétaire de séance : Monique SEROUX

N°123 – AFFAIRES FINANCIERES ET FONCIERES – Commande publique – Marché de travaux – Aménagement d'une micro-crèche dans l'ancien bâtiment de la communauté de communes – 5 parc le Plessis Le Donjon - avenants suite à augmentation des montants de lots supérieurs à 5%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-10 et L.2122-22,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°2023.09.25/101 par laquelle le conseil communautaire a adopté la modification de l'intérêt communautaire de la compétence en matière d'Action sociale par l'extension suivante :

- Création, aménagement, entretien et gestion de la micro-crèche située sur la commune de Le Donjon au 5 Parc du Plessis.

Vu la publication de l'Avis d'Appel Public à Concurrence envoyée le 8 juillet 2024 avec comme limite de réception des offres le 26 juillet 2024 à 12h00, portant sur le marché de travaux relatif à l'Aménagement d'une micro-crèche dans l'ancien bâtiment de la communauté de communes – 5 parc le Plessis Le Donjon,

Vu le rapport d'analyse dressé par le Maître d'œuvre Figural Architectes pour ladite opération,

Vu la délibération n°2024.09.30/93 du 30 septembre 2024 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'attribuer les lots aux entreprises sélectionnées dans le rapport d'analyse des offres, d'autoriser le Président à procéder à l'exécution et au règlement des marchés correspondants en signant toutes les pièces correspondantes et d'autoriser le Président à signer tout avenant inférieur à 5% sur ce marché,

Considérant de travaux complémentaires nécessaires à l'opération ayant pour incidence financière une augmentation du montant des marchés initiaux supérieurs à 5% et nécessitant la contractualisation d'avenants,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Il est exposé :

Dans le cadre de la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de la micro-crèche dans l'ancien bâtiment de la communauté de communes situé 5 parc le Plessis Le Donjon, des changements de prestations ont été sollicités, à savoir :

- Lot 2 – Plâtrerie-Peinture : Mise en œuvre d'une toile de verre sur l'ensemble des cloisons non faïencées
- Lot 4 – Sols collés : Plinthes soudées Suppression de 109.13 ml remplacées par des plinthes en médium
- Lot 7 – Plomberie- Sanitaire : Kitchenette complète rez-de-chaussée
- Lot 8 – Electricité : Déplacement de la baie informatique dans le local coffre, mise en place de l'alarme incendie type 2B et alimentation kitchenette du rez de jardin.

Ces travaux complémentaires ont des incidences financières sur les marchés initiaux supérieurs à 5% et nécessitent l'approbation du conseil communautaire.

Lot	Nature du lot	Titulaire du marché		Montant initial HT du lot	Montant HT de l'avenant	pourcentage	Nouveau montant HT du lot
		Nom	Adresse				
2	Plâtrerie/Peinture	SARL Les 3 P	3 Le Moulin 03130 LE PIN	31 247,34 €	1 981,13 €	+ 6,34 %	33 228,47 €
4	Sols collés	SARL STEPHANE LEPAGE	9 Rue de l'Arsenal 3400 RE	19 033,32 €	- 3 055,64 €	- 16,05 %	15 977,68 €
7	Plomberie/Sanitaire	GRANGE PLOMBERIE	21 Rue Pasteur 03700 BELLERIVE SUR ALLIER	24 158,43 €	1 801,19 €	+ 7,46 %	25 959,62 €
8	Electricité	SARL DESMERCIERES	ZAC du Larry 03400 TOULON SUR ALLIER	25 787,24 €	9 406,09 €	+ 36,48 %	35 193,33 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter les prestations supplémentaires au marché de travaux relatifs à l'aménagement de la micro-crèche dans l'ancien bâtiment de la communauté de communes situé 5 parc le Plessis Le Donjon, conformément au tableau présenté ci-dessus,**
- **d'adopter les avenants correspondants au dit marché,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.**



**P.E.C
Le Président,**